

DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL	
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	021-03-13d-00339
Dénomination du projet :	Centrale photovoltaïque Total Quadran
Préfet(s) compétent(s) :	Pyrénées-Atlantiques
Bénéficiaire(s) :	CS SPW 2 (Total Quadran)
Dossier suivi à a DREAL par :	Thomas Hodée
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	01/03/2021
Date de transmission du dossier au CSRPN :	09/04/2021

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Complétude du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CERFA 13 614*01 destruction d'habitats d'espèces protégées - CERFA 13 616*01 Destruction / Perturbation d'espèces animales protégées - CERFA 13 617*01 Destruction d'espèces végétales protégées - Courrier de saisine de la DREAL au CSRPN du 01/04/2021 - Avis du CBNSA : non daté et non formalisé - Dossier d'expertise rédigé pour le compte de Total Quadran par Nymphalis (31) : 87 pages dont 12 d'annexe - PAS DE CERTIFICAT DEPOBIO joint <p>Organisation du document correcte, bonne rédaction, qualité des cartes bonne à moyenne, peu d'illustrations, une bibliographie abondante, pas toujours adéquate et généraliste classique. Les listes d'espèces en annexe ne comprennent pas toutes les espèces mentionnées dans le texte.</p> <p><u>Surface concernée, surface impactée :</u></p> <p>La surface concernée s'élève à 7,1 ha et le projet lui-même portera sur 2,3 h. La compensation portera sur 9 849 m² de station de Lotiers détruites (avec un ratio de compensation de 1,8) et sur 1,7 ha d'habitat de nidification Oiseaux (avec un ratio de compensation de 1).</p> <p><u>Recherche d'une solution alternative d'implantation :</u></p> <p>S'il est dit (page 17) qu'un pré-diagnostic a été fait en 2016, rien n'est dit sur le bilan comparatif avec les trois autres sites étudiés, avec comparaison des bénéfices / coûts, tant structurels, qu'économiques ou écologiques. Ce site est présenté comme « le site retenu » mais on ne sait pas pourquoi.</p> <p>Il est dit (page 7) : « L'objectif est de réhabiliter des milieux industriels, dégradés, ou abandonnés, à l'image de celui de Grand Paroisse (GPN). Le site est particulièrement propice à un usage solaire, par sa relative planéité, l'absence d'ombrage et la facilité de raccordement au réseau électrique. De plus, le projet va permettre de réhabiliter un site aujourd'hui à faible valeur d'usage. Du fait de l'ensemble des mesures mises en place et des conséquences positives du projet, il s'agit donc de la seule solution viable qui concilie intérêt socio-économique et écologique. »</p> <p>Le site se situe de plus sur une emprise SEVESO.</p> <p>Il est situé aussi à proximité de deux autres projets, réalisés hors étude d'impact : le projet de ZA de la CCLO (2020), le projet de méthaniseur BioBéarn (2019).</p>

Mais le site est inclus dans une ZSC et une ZPS, inclus dans une ZICO et à proximité de 4 ZNIEFF.

Si les « qualités » présentées par le site sont indéniables, le choix d'implanter le projet à cet endroit n'a jamais été mis en perspective et est présenté comme acquis et une évidence.

Intérêt public majeur du projet :

Se situant dans le contexte du Plan Energies Renouvelables (CRE, loi croissance verte) et du Plan Climat (COP 21), l'intérêt de ce projet n'est pas discutable. Il apportera aussi un plus sur un bassin d'emploi en perte de vitesse. La réhabilitation d'une friche industrielle dans ce contexte est aussi un plus.

Avis sur méthodologie et bilan des connaissances :

On ne peut d'ores et déjà qu'être surpris par la remarque émise par la DREAL NA que les inventaires conduits en novembre 2016 et en juillet 2020 soient suffisants (page 5 du dossier, bas du § 1.1) et qu'un inventaire « 4 saisons » ne soit pas nécessaire, ce à quoi s'est conformé le prestataire.

La majorité des données utilisées viennent de la bibliographie (dossiers d'étude d'impact menés sur quatre projets dans un rayon de 2-3 km entre 2016 et 2020, dont 1 dossier réalisé par le prestataire). Nymphalis a aussi réalisé un pré-diagnostic entre octobre et décembre 2017 sur un projet connexe. **Aucune précision sur les dates et nombre d'inventaires conduits lors de ces études.**

Dans le dossier, il apparaît que seuls deux inventaires : 13/11/2016 (réalisé par un autre prestataire) et 21/07/2020, pour seulement de la prospection diurne, ont été vraiment réalisés sur le site.

L'appréciation rapportée page 21 : « *La visite sur site réalisée au mois de novembre 2016 ne permet pas d'évaluer l'ensemble des peuplements en présence. À noter toutefois que l'aire d'étude se situe au sein d'industries existantes, démantelées ou en cours de démantèlement, ne permettant a priori pas la présence d'espèces patrimoniales particulières. La localisation des sites en bordure de route et de voie ferrée a également généré des nuisances sonores qui ont pu limiter ponctuellement la détection au chant des espèces* » est plus que surprenante, d'autant plus que le prestataire n'a pas corrigé ce fait par la suite.

On a le sentiment, pour les aspects flore et habitats naturels que, parce que le site est un ancien site dégradé, pour le prestataire « cela ne valait pas le coup » de faire un inventaire phénologiquement adapté. Les études alentour ayant servi de base bibliographique ont par ailleurs aussi été faites sur d'anciens sites anthropisés et dégradés.

Les inventaires invertébrés sont basés uniquement sur des données bibliographiques, conduites sur des sites dégradés alentour. Ils ne peuvent donc apporter que des espèces communes.

Les périodes d'inventaire ne pouvaient pas apporter de données sur les Amphibiens et Reptiles car hors saison, hormis pour les espèces banales, type Lézard des murailles. Sur le site, l'absence de mares et zones humides est à souligner : ce site ne peut pas avoir d'importance pour les Amphibiens.

Idem pour les Oiseaux même si plusieurs espèces « patrimoniales » ont néanmoins été recensées sur le site. Le site est couvert par une mosaïque de pelouses et fourrés, avec quelques arbres, mais n'abrite pas de milieu typique d'une espèce « patrimoniale ».

L'inventaire Chiroptères repose sur une extrapolation de données récoltées en 2019 à 2 km de là. Sur le site lui-même, l'absence d'arbres « à gîtes » et de bâtiments indique que la zone ne peut servir que de zones de chasse. Toutefois les dates d'inventaire Chiroptères posent problème.

Une ligne électrique HTA traverse le site au sud-est de celui-ci avec un entretien obligatoire sous la ligne ce qui impose des contraintes de gestion, notamment de girobroyage sous la ligne. Rien n'est dit dans le dossier sur ce point.

A noter aussi que les travaux de mise en place ont déjà commencé, avec un suivi sur les zones à enjeu identifiées au sein du site depuis février.

Avis sur évaluation des enjeux et hiérarchisation :

La méthode de hiérarchisation est très belle et apparaît très « scientifique » (pages 18 à 20) mais est appliquée à des inventaires insuffisants et réalisés à de mauvaises périodes. Le patrimoine naturel n'a pas été correctement inventorié, donc ...

Dans l'état actuel des inventaires :

- L'évaluation des habitats est correcte : habitats dégradés non patrimoniaux. A noter qu'une certaine évolution a eu lieu : retour vers une « naturalité » de friche post-industrielle
- L'inventaire flore, même s'il souligne la présence de deux espèces de lotiers est insuffisant. Ce point a été soulevé par le CBNSA et la présence / absence d'espèces potentielles patrimoniales connues à proximité doit être recherchée / vérifiée
- L'inventaire faune est correct pour les oiseaux, mais insuffisant étant donnée la période de passage pour les invertébrés. Là encore la présence / absence d'espèces potentielles patrimoniales connues à proximité doit être recherchée / vérifiée

L'état des lieux est quand même globalement lacunaire et est surtout basé sur de la bibliographie.

On est ici confronté à un choix :

- Le milieu est effectivement une friche d'origine industrielle et dégradée, avec des habitats peu « intéressants » : fourrés (accrues forestiers) de peupliers noirs et saules à feuilles d'Olivier, investis par des espèces invasives, des friches et zones rudérales, et des secteurs de friches rases siliceuses, colonisant peu à peu le chemin artificialisé. Il offre peu de potentialités. On accepte ce fait comme tel et on valide cette évaluation ;
- Même si le milieu est dégradé, la proximité de certaines espèces floristiques patrimoniales, non trouvées sur le site mais les inventaires ont été conduits à une période défavorable, l'absence d'inventaires faune et flore au printemps et début d'été (même s'il est probable qu'il n'en sortira pas d'espèce patrimoniale), nous conduit à rejeter cette évaluation.

Un plan de gestion est en cours de rédaction pour ce site. Dans l'entretien annuel, il est indiqué que la matière girobroyée (dans les allées et sous la ligne) sera exportée, hormis une partie branchages qui sera laissée sur place pour servir d'abris aux reptiles.

Mesures proposées dans le dossier : Eviter, réduire, Compenser :

Evitement :

Après une sélection globale macro en 2015, sur un ensemble de sites a priori dégradés (dans un secteur industriel en voie de reconversion dans cette zone de dimension importante), le site a été sélectionné. Les travaux ont démarré et l'évitement est local en « contournant » les zones à enjeu identifiées (parfois de façon sommaire : voir inventaire).

Les mesures d'évitement locales sont classiques : balisage, mise en défens anticipée, ... Un suivi sur ces zones mises en défens au début des travaux -avant dérogation- a été mis en place.

Réduction :

Les mesures de réduction avancées concernent :

- la phénologie des travaux de mise en place de l'installation photovoltaïque
- mise en place d'une clôture permettant de limiter les entrées mais aussi de laisser passer un certain nombre d'espèces, notamment de faune. Les caractéristiques des ouvertures sont par contre trop importantes et peuvent laisser passer renards ou blaireaux qui peuvent interférer avec les installations photovoltaïques
- calendrier de gestion et entretien qui évite les périodes critiques pour la faune
- hétérogénéisation de l'entretien pour créer des micro-biotopes
- gestion des espèces exotiques invasives
- conservation des laissées de branches et pierres pour créer des micro-refuges

Mesures d'accompagnement :

Présence d'un écologue pour le suivi du chantier

Mesures compensatoires :

Elles seront mises en œuvre sur une parcelle de 1,7 ha à proximité immédiate du site. Le rédacteur inclut dans des surfaces compensatoires les zones qui seront évitées au sein de l'emprise elle-même et déclare de ce fait porter la superficie des mesures compensatoires à 2,84 ha.

Cette façon de calculer ne peut pas être acceptée, car sur les zones évitées, on ne peut pas prétendre que leur simple entretien constitue une réelle plus-value compensatoire, surtout pour les oiseaux mais aussi pour les insectes.

Les mesures consistent en :

- Girobroyage des fourrés et arbustes pour favoriser les oiseaux et les reptiles
- Transplantation de lotiers
- Entretien des milieux dégradés (par fauche, absence de produits, girobroyage et exportation, lutte contre les EEE) qui permettra de ramener ces milieux dégradés vers une certaine naturalité

Suivi proposé :

Suivi de la flore par deux relevés « abondance-dominance » par an : avril-mai, juin-juillet

Suivi de l'avifaune par un relevé pédestre par an en juin,

Suivi des insectes (rhopalocères, odonates, orthoptères) par relevés pédestres au printemps-été

Le tout effectué de 2021 à 2026, puis en 2031.

Conclusion :

En l'absence des lotiers, ce site serait « banal » et ne présenterait pas de problème d'évaluation à la condition d'accepter le fait que les inventaires ont été faits en dehors des bonnes périodes, qu'aucun inventaire sérieux n'a été conduit sur le site et que le prestataire s'est basé sur les données récoltées dans un rayon de 2 km autour lors d'études précédentes.

Le site est lui-même relativement dégradé et sa réhabilitation en centrale photovoltaïque est acceptable : mieux vaut ici qu'ailleurs... mais aucune recherche alternative n'a vraiment eu lieu, si ce n'est comparer trois sites dégradés entre eux

En accord avec les remarques du CBNSA, il est important que des inventaires flore (et aussi faune invertébrée dans cette période par la même occasion) soient appliqués tant sur le site lui-même que sur la parcelle visée par la compensation et ce dès le départ, de façon à avoir une bonne vision de la biodiversité présente et pouvoir mesurer les effets des mesures de réduction et de

compensation.

Le rythme des suivis proposés dans le document n'est pas de nature à répondre à cette problématique.

La parcelle de compensation ne semble pas être incluse dans le plan de gestion du site, ce qui serait à corriger. La question de la gestion de la parcelle de compensation sur le long terme n'est pas précisée.

Experts délégués :	
Avis :	
Favorable :	
Favorable sous conditions :	X
Défavorable :	
Remarques :	Obligation de faire dès la première année un inventaire qualitatif (voire semi-quantitatif) plus poussé, tant sur la parcelle aménagée que sur la parcelle de compensation de façon à avoir un véritable état de référence pour mesurer les évolutions ultérieures. Rechercher une parcelle complémentaire (la partie ouest à côté de la parcelle envisagée de 1,7 ha pour compensation ?) à inclure dans la compensation, la simple gestion – entretien des allées et autres pelouses sur le site lui-même sous ou à côté des panneaux photovoltaïques ne pouvant être considérée comme une mesure compensatoire.
Fait le :	07/06/2021
Signature :	Le Président du CSRPN NA 